



Renonciation embauche sans promesse préalable

Par **audrey**, le **25/08/2010** à **15:51**

Bonjour,

J'ai passé un entretien en Avril dernier pour une embauche en septembre (dans 1 semaine)
C'est une agence d'intérim qui m'a mis en relation avec la société et qui m'a confirmé quelques semaines plus tard que ma candidature avait été retenue.

A ma demande, j'ai eu en juin un appel téléphonique du directeur du site qui prévoyait de noter ça par écrit courant du mois de juillet / d'aout.

N'ayant pas eu de nouvelles à temps j'ai envoyé un mail à l'agence d'intérim (ma seule interlocutrice pour les échanges concernant le poste) qui m'annonce qu'une réunion allait avoir lieu sur site et qu'elle me recontacterait quand elle en saurait plus mais que tout suivait son cours...

Donc vous comprenez bien que depuis le début je cours derrière les infos, les documents...

Nous sommes à 1 semaine du premier jour théorique d'embauche, toujours pas de nouvelles, j'envoie a nouveau un mail à l'agence d'interim qui me dit qu'elle a eu le directeur du site il y a 10 jours qui renonçait à l'embauche (car personne à remplacer repousse son départ à la retraite d'un an) et qu'il me contactera pour m'en informer mais à priori il est parti en vacances entre temps et il ne rentrera que début septembre.

Donc, je me serai pointée le 1er septembre pour rien.

Je n'ai pas de document d'embauche.

Seulement un email ou je demande des nouvelles à l'agence d'interim pour le poste que je dois occuper en septembre et où elle me répond qu'elle se rapproche de l'entreprise pour en savoir plus avant de revenir vers moi (réponse écrite où elle ne remet donc pas en question le fait que j'ai mentionné la prise de poste en septembre puisque c'est elle qui me l'a confirmé

par tel au mois de Mai)

Pour me préparer au mieux à ce nouveau job j'ai déménagé et mis en vente mon appartement.

Je compte me pointer le 1er septembre sur place pour en discuter mais avant j'aimerais savoir quels sont mes recours (pour avoir le plus d'éléments possible sous le coude).

merci beaucoup pour vos réponses d'ici là.

Audrey

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **18:10**

Bonjour,

A mon sens, cela est insuffisant pour constituer une promesse d'embauche et vous n'avez pratiquement aucun recours...

Par **audrey**, le **25/08/2010** à **19:56**

tout d'abord merci pour votre réponse. vous dites pratiquement aucun recours, cela veut dire qu'il y a tout de même quelque chose à tenter? et si par exemple je demande à l'agenced'interim de confirmer par écrit le fait que l'employeur lui a confirmé que j'étais retenu pour le poste et qu'il s'est désisté 10 jours avant la date J? ce doc serait suffisant selon vous? vous voyez d'autres moyens? merci encore

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **20:46**

Apparemment, l'agence d'intérim n'agit que comme un cabinet de recrutement, elle n'est donc pas l'employeur et ne peut pas l'engager et il m'étonnerait qu'elle s'aventure dans la délivrance d'une telle attestation...

Pour que vous puissiez apprécier de la validité d'une promesse d'embauche, je vous propose [ce dossier](#)